

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **13 mai 2013**

Décision n° **B-2013-4193**

commune (s) : Vénissieux

objet : Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) -
Programmation 2013 - Attribution d'une subvention à la Commune, l'Office public de l'habitat (OPH) du
Rhône, la Société anonyme de construction de la Ville de Vénissieux (SACOVIV), l'OPH Grand Lyon
habitat, Alliade habitat et ABC HLM - Approbation de conventions

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire
urbain

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Charrier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : vendredi 3 mai 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 14 mai 2013

Présents : MM. Collomb, Darne J., Da Passano, Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mme Besson,
MM. Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih.

Absents excusés : MM. Bret, Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot (pouvoir à
M. Darne J.), M. Calvel, Mme Pédrini, M. Arrue (pouvoir à Mme Besson), Mme David M. (pouvoir à M. Crédoz), MM. Barge,
Passi, Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), MM. Rivalta, Sangalli (pouvoir à M. Bouju).

Absents non excusés : M. Daclin, Mmes Gelas, Peytavin, MM. Assi, Julien-Laferrière, David G., Lebuhotel.

Bureau du 13 mai 2013**Décision n° B-2013-4193**

commune (s) : Vénissieux

objet : **Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2013 - Attribution d'une subvention à la Commune, l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône, la Société anonyme de construction de la Ville de Vénissieux (SACOVIV), l'OPH Grand Lyon habitat, Alliade habitat et ABC HLM - Approbation de conventions**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 26 avril 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.11.

La gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) constitue un axe d'intervention prioritaire de la convention d'application de Vénissieux du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) d'agglomération, approuvé pour la période 2007-2009, prolongé par l'Etat à 2 reprises jusqu'au 31 décembre 2010 par voie d'avenant, puis jusqu'au 31 décembre 2014. Cette prolongation s'applique aux conventions locales d'application du CUCS d'agglomération ainsi qu'à toutes les conventions-cadres de gestion sociale et urbaine de proximité.

L'avenant à la convention d'objectifs GSUP de la Commune de Vénissieux pour les années 2011 à 2014 entre l'Etat, la Région Rhône-Alpes, la Communauté urbaine de Lyon, la Commune de Vénissieux, ABC HLM, Alliade habitat, l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat, l'OPH du Rhône, HMF, la SACOVIV, Erilia, SCIC Habitat et ICF Sud-Est Méditerranée, a été approuvé par la délibération n° 2012-3371 du Conseil du 12 novembre 2012. Chaque convention de GSUP se décline en un programme annuel d'actions.

L'objet du présent dossier concerne le versement d'une participation financière de la Communauté urbaine de Lyon d'un montant de 281 770 € nets de taxes aux maîtres d'ouvrage des actions à mener dans le cadre de la GSUP sur la Commune de Vénissieux pour l'année 2013.

Depuis 2006, une approche territorialisée de la GSUP a été développée et mise en œuvre par les partenaires de la GSUP. Elle s'est traduite dans 8 projets de gestion de site déployés sur les secteurs des Minguettes et de Max Barel. Chaque projet de gestion de site définit :

- les enjeux majeurs et les objectifs prioritaires de gestion du site en vue de pérenniser les investissements du projet urbain,
- les adaptations nécessaires des organisations en place et de leurs méthodes de travail.

Le programme d'actions pour l'année 2013 concourt aux objectifs des différents projets de gestion de site.

Le coût global des actions définies et retenues par les différents partenaires concernés pour l'année 2013 est estimé à 838 435 € avec un engagement financier de la Communauté urbaine de 281 770 € net de taxes réparti comme suit :

- 101 270 € au profit de la Commune de Vénissieux,
- 50 000 € au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône,
- 35 000 € au profit de la Société anonyme de construction de la Ville de Vénissieux (SACOVIV),
- 43 000 € au profit de l'OPH Grand Lyon habitat,
- 42 500 € au profit d'Alliade habitat,

- 10 000 € au profit d'ABC HLM.

Le tableau récapitulatif des actions à mener pour l'année 2013 détaillant le montant prévisionnel de chacune et la répartition financière entre les partenaires est annexé à la présente décision ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - le programme de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) de la Commune de Vénissieux, pour l'année 2013,

b) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de 281 770 € net de taxes répartie comme suit :

- 101 270 € au profit de la Commune de Vénissieux,
- 50 000 € au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône,
- 35 000 € au profit de la Société anonyme de construction de la Ville de Vénissieux (SACOVIV),
- 43 000 € au profit de l'OPH Grand Lyon habitat,
- 42 500 € au profit de Alliade habitat,
- 10 000 € au profit de ABC HLM,

c) - les conventions à passer entre la Communauté urbaine de Lyon, la Commune de Vénissieux, l'OPH du Rhône, la SACOVIV, l'OPH Grand Lyon habitat, Alliade habitat et ABC HLM définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - comptes 657341 et 6574 - fonction 824 - opération n° OP17O2799.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 14 mai 2013.